

Paris, le 02 juillet 2010

## Division par 4 de la valeur nominale de l'action CNP Assurances

L'assemblée générale mixte de CNP Assurances, qui s'est réunie le 25 mai 2010, a décidé dans sa 10ème résolution, de procéder à la division par 4 de la valeur nominale de l'action.

Le cours du titre ayant progressé de 132% depuis l'introduction en bourse en octobre 1998, cette opération rendra l'action CNP Assurances plus accessible à de nouveaux actionnaires, et notamment aux actionnaires individuels. Elle permettra également de renforcer les échanges sur le titre.

La division de la valeur nominale sera réalisée le lundi 5 juillet 2010 à la clôture de la séance de bourse, et effective le mardi 6 juillet 2010 au matin. A cette date, le nombre d'actions détenues par les actionnaires sera multiplié par 4, tandis que le cours de bourse sera divisé dans les mêmes proportions. Aussi, la valeur des portefeuilles ne sera pas impactée.

L'opération sera réalisée sans frais, sans formalité et sans perte de droit pour tous les actionnaires de CNP Assurances. Mardi 6 juillet matin, le capital de la société sera composé de 594 151 292 actions, ayant une valeur nominale de 1€ chacune.

## **Contacts Investisseurs et Analystes:**

Jim Root Tél: 01 42 18 71 89 Jean-Yves Icole Tél: 01 42 18 94 93 E-mail: infofi@cnp.fr Contact Presse: Tamara Bernard

Tél: 01 42 18 86 19 E-mail: <u>servicepresse@cnp.fr</u>

Ce communiqué, sur l'activité du groupe est disponible en français et en anglais sur le site Internet de CNP Assurances www.cnp.fr.

## **Avertissement:**

Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des évènements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.